

AVIS AUX MÉDIAS

- Quoi:** 7^e réunion des Parties (AEWA MOP7) à l'Accord des Nations Unies sur la Conservation des Oiseaux d'Eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), administré par l'ONU Environnement
- Quand:** 4 – 8 décembre 2018
- Où:** [Olive Convention Centre](#), Durban, Afrique du Sud
- Site web:** <https://www.unep-aewa.org/fr>

[Veuillez cliquer ici pour plus d'informations sur l'accréditation des médias](#)

L'AEWA est un traité intergouvernemental consacré à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient, en Asie centrale, au Groenland et dans l'archipel canadien.

Soixante-dix-sept pays et l'Union européenne ont signé ce traité environnemental, dont la réunion triennale de prise de décision (7^e réunion des parties - MOP7) se tiendra à Durban, en Afrique du Sud, du 4 au 8 décembre 2018. Le thème de la réunion est «*Par-delà 2020: Façonner la conservation des voies de migration pour l'avenir*».

À la MOP7, les Parties contractantes à l'AEWA feront le point sur les efforts internationaux en matière de conservation déployés au cours des dix dernières années et décideront de l'orientation future des mesures transfrontières convenues dans le cadre du traité.

Les oiseaux d'eau tels que les pélicans, les grues, les cigognes, les canards et les échassiers sont exposés à un large éventail de menaces, notamment la perte et la dégradation de leur habitat, le braconnage, la pollution, les changements climatiques, les prises accidentelles, les collisions avec des lignes électriques et éoliennes, ainsi que les maladies. Les actions visant à faire face à ces menaces seront au centre de la conférence.

Les sujets clés de la MOP7 :

- **Plan stratégique & Plan d'Action 2012-2018 pour l'Afrique**
Adoption d'un nouveau plan stratégique (2019 – 2027) afin de guider les efforts de conservation futurs;
- **Présentation des Prix de conservation** des oiseaux d'eau de l'AEWA
- **Oiseaux de mer** - Mesures prioritaires pour lutter contre la pollution par les plastiques, les déversements d'hydrocarbures, les exploitations minières, les perturbations humaines, les éoliennes, la surpêche, les prises accidentelles, les prédateurs envahissants, le changement climatique
- **Plastique et oiseaux d'eau** : Incidence et impacts (présentation d'un nouveau rapport)
- **Changement climatique et oiseaux d'eau** : établissement de routes migratoires résilientes face au changement climatique
- **Rapport sur l'état de conservation**, 7^e édition : analyse du statut des 254 espèces de l'AEWA
- **Actions prioritaires contre le déclin des oiseaux d'eau** :
Des Plans d'Action internationaux par espèce seront présentés pour adoption par les Parties pour le Pélican frisé, l'Érismature à tête blanche et la Macreuse brune.

L'AEWA est considéré comme l'un des traités environnementaux les plus ciblés, dont les activités mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action de l'AEWA contribuent directement à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Pour plus d'information veuillez contacter :

Florian Keil, Coordinateur de l'équipe commune de communication des Secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA, tél: +27769406320

Veronika Lenarz, Information du publique, Secrétariat PNUE/CMS, tél: +49 (0)228 815 2409

Courriel : aewa-press@unep-aewa.org

Médias sociaux : @unep_aewa #aewamop7